

AEF

ASSOCIATION D'ENTRAIDE
FRANCILIENNE

MECS BALZAC

Projet de service 2026-2029

Validé en Conseil d'Administration le 26/02/2026

AEF

ASSOCIATION D'ENTRAIDE FRANCILIENNE

Adhérente à la Fédération ANEF, reconnue d'utilité publique



1.	<u>HISTORIQUE</u>	2
2.	<u>HABILITATION ET TEXTES LÉGISLATIFS DE RÉFÉRENCE</u>	4
3.	<u>LES LOIS RÉFORMANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ENFANT</u>	6
4.	<u>LES VALEURS ET LES PRINCIPES PROFESSIONNELS QUI FONDENT LES MISSIONS</u>	8
5.	<u>LES PRINCIPES PROFESSIONNELS D'INTERVENTION</u>	10
6.	<u>CARACTÉRISTIQUES ET BESOIN DU PUBLIC DE SEINE SAINT DENIS</u>	11
7.	<u>ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE</u>	14
8.	<u>ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF : UN SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DES ENFANTS</u>	19
9.	<u>LA POSTURE CONTENANTE : UN FONDEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF</u>	22
10.	<u>LES RESSOURCES MATÉRIELLES</u>	28
11.	<u>LES SUPPORTS PERMANENTS DE L'ORGANISATION DU SERVICE</u>	29
12.	<u>LE GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (GAPP)</u>	32
13.	<u>LA RENCONTRE AVEC LES FAMILLES ET LE DIPC</u>	33
14.	<u>LES SUPPORTS ÉDUCATIFS ET DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU PUBLIC</u>	34
15.	<u>LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT</u>	36
16.	<u>LES PARTENARIATS</u>	42
17.	<u>LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES</u>	44
18.	<u>SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES</u>	45
19.	<u>PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DU SERVICE</u>	46
20.	<u>ANNEXES</u>	49

1. Historique

La filiation ANEF

Créée au lendemain de la seconde guerre mondiale, le 4 janvier 1952, par Mme Marguerite-Marie Michelin, de retour de déportation pour faits de résistance, l'Association d'Entraide Féminine (ANEF) est l'entité qui est à l'origine de l'AEF 93/94.

L'ANEF intervient au départ en faveur des jeunes filles en situation de rupture. Puis elle élargit son champ d'intervention à la prévention, la réinsertion, l'hébergement de jeunes gens et jeunes filles en difficulté. L'ANEF est reconnue d'utilité publique le 2 avril 1968.

Entre 1952 et 2008, l'ANEF s'est organisée en douze sections présentes sur l'ensemble du territoire : Paris, Courbevoie, Val de Marne, Seine Saint-Denis, Clermont-Ferrand, Lyon, Roanne, Marseille, Nantes, Saint-Étienne, Aurillac et Valence.

Progressivement, les évolutions externes et internes, tout particulièrement la décentralisation de l'action sociale et la volonté de plus d'autonomie de certaines sections, conduisent l'ANEF à faire évoluer ses statuts et son organisation en un modèle fédératif.

Fin 2008, la Fédération ANEF est créée ; elle réunit dix associations locales de plein droit, juridiquement autonomes.

Chacune de ces associations adhère et participe à la Fédération ANEF, chargée de promouvoir l'image de l'ANEF, d'assurer une représentation auprès de certaines instances nationales, de jouer un rôle d'information et de coordination entre les associations nouvelles.

La Fédération réfléchit au sens commun des actions et des pratiques des associations qui la composent. C'est la Fédération qui conserve la reconnaissance d'utilité publique.

Les associations fédérées adhèrent à la Charte de l'ANEF, garante de la transmission des valeurs fondatrices. Cette Charte a été mise à jour au printemps 2007.

Création de l'Association d'Entraide Francilienne

L'AEF a été créée fin 2007. Elle est née de la volonté de réunir deux anciennes sections, celles de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne.

Cinq établissements et services sont rassemblés sous l'autorité d'un Conseil d'Administration unique et d'un directeur ou d'une directrice.

La création de l'AEF résulte d'une double démarche de fidélité à l'esprit de l'ANEF et de recherche d'une plus grande proximité du conseil d'administration entre décideurs et financeurs ainsi qu'entre directeurs et leurs établissements et services.

Création de la MECS

En 1996, l'Aide Sociale à l'Enfance de Seine-Saint-Denis admettait 6 962 enfants dans ses services, auxquels s'ajoutaient 8 821 enfants dont la famille était aidée financièrement. Le total des enfants protégés représentait 10.1% de la population des moins de 18 ans repérée dans le recensement de 1990. Malgré les efforts réalisés par le département, 385 enfants étaient confiés en province éloignée. C'est pourquoi il fut proposé à partir de 1997 de mettre en place un plan pluriannuel d'équipement de 300 places réparties entre le secteur public et associatif pour répondre aux besoins des enfants. Ce dispositif devait évoluer vers une

diversification des prises en charge pour répondre à l'évolution des besoins quantitatifs et qualitatifs de la population des enfants accueillis.

Dans ce contexte, l'Aide Sociale à l'Enfance invitait l'ANEF à créer une maison d'enfants à caractère social pouvant accueillir 16 enfants, filles et garçons, âgés de 8 à 14 ans, essentiellement des fratries. **Deux places de repli** complémentaires étaient également destinées à des enfants suivis par le service ADOPHE, permettant une adaptation aux situations d'urgence ou de transition.

Un besoin important en moyens de protection était en effet repéré pour cette tranche d'âge avec en particulier une pointe pour les 12/13 ans.

C'est dans ce contexte que la MECS Balzac a ouvert ses portes au début de l'année 2000.

Depuis **décembre 2025**, la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Balzac s'inscrit dans une **orientation officielle d'accueil de fratries**, en cohérence avec les politiques publiques de protection de l'enfance et les orientations du Département de la Seine-Saint-Denis. Habilitée par le Département, la MECS Balzac accueille et héberge des **enfants mineurs considérés en danger au sein de leur famille**, confiés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et/ou par décision du juge des enfants, pour des durées variables allant de quelques mois à plusieurs années.

L'établissement dispose désormais d'une **capacité d'accueil de 13 enfants**, complétée par les **deux places de repli**.

L'accueil est assuré **7 jours sur 7 et 365 jours par an**, garantissant la continuité de la protection. Les jeunes accueillis sont scolarisés ou engagés dans un parcours de formation, soit au sein de leur établissement de référence, soit dans les dispositifs de secteur, en lien étroit avec les partenaires éducatifs.

2. Habilitation et textes législatifs de référence

La « *Maison d'Enfants à Caractère Social* » (MECS) est habilitée par l'Aide Sociale à l'Enfance de Seine-Saint-Denis pour accueillir essentiellement des fratries, soit 13 enfants, filles et garçons, de 8 à 14 ans, avec ou sans troubles du comportement associés, confiés au titre de la protection administrative et judiciaire de l'Enfance par l'Aide Sociale à l'Enfance. Deux places supplémentaires étant réservées pour la mission de repli d'urgence.

Nos missions se situent dans le cadre de l'article 375 du code civil, ainsi que les textes relatifs à la protection de l'enfance cités précédemment.

L'accueil se fait donc selon deux modalités : mineurs confiés par l'autorité judiciaire au Conseil Départemental (ASE) et placés au foyer, ou placement administratif à la demande et avec l'accord de la famille ou des responsables légaux par le biais du Conseil Départemental.

Avant de continuer, il est important de préciser que ce projet de service se veut également être un soutien pédagogique pour les professionnels de la MECS, ce qui justifie certaines parties très détaillées.

Textes législatifs de référence

Le projet de service de la MECS Balzac de l'AEF s'inscrit dans le cadre suivant :

- Ordonnance du 23 décembre 1958, modifiée par la Loi du 4 novembre 1970 relative à l'autorité parentale.
- Article 40 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.
- Article 375 du Code civil, relatif à la protection des mineurs et aux mesures d'assistance éducative.
- Loi n° 89-487 du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance.
- Décret n° 85-936 du 23 août 1985 relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance.
- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.
- La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Cette loi concerne l'organisation de l'action sociale et les droits des usagers qu'elle vise à garantir par la mise en œuvre de 7 outils :

- La charte des droits et libertés, qui a pour vocation d'encourager au respect des droits fondamentaux de chaque personne accompagnée et de prévenir tout risque de maltraitance,
- Le livret d'accueil, qui vise à informer la personne sur l'organisation générale du service, son accessibilité, la nature de son activité et le public accueilli,
- Le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge (DIPC), qui formalisent la relation entre l'utilisateur et le service.

- La personne qualifiée, à qui peut s'adresser toute personne accompagnée pour faire valoir ses droits,
- Le règlement de fonctionnement, qui pose les règles de l'organisation interne du service et donne une marche à suivre pour éviter l'arbitraire en cas de problème,
- Le conseil de la vie sociale (CVS) ou une autre forme de participation du public,
- Le projet d'établissement ou de service.

3. Les lois réformant la protection de l'enfance et de l'enfant

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance poursuit trois objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement et diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leurs familles. Plaçant au cœur du dispositif l'intérêt de l'enfant, elle a aussi pour ambition de renouveler les relations avec les familles.

Plusieurs éléments sont à prendre en considération quant aux effets actuels de cette loi sur la MECS :

- La place prépondérante donnée au département auprès des services exerçant des mesures éducatives pour leur autorisation, la coordination des activités et leur financement,
- La subsidiarité de l'intervention judiciaire par rapport à l'intervention administrative,
- La nécessité d'une continuité et d'une cohérence dans le parcours de l'enfant avec un rôle pivot donné au projet pour l'enfant,
- Le secret professionnel aménagé avec l'autorisation de partager des informations confidentielles dans un cadre juridique bien déterminé quand l'intérêt de l'enfant le demande,
- Le renforcement de l'obligation de formation des personnels, la loi faisant de la formation continue un facteur déterminant de la protection des enfants.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant vise à compléter la loi du 5 mars 2007, par :

- La réécriture de l'article du code de l'action sociale et des familles relatif au projet pour l'enfant afin d'en faire un véritable instrument au service de l'intérêt supérieur du mineur,
- La systématisation de la désignation par le juge des enfants d'un administrateur ad hoc chargé de représenter les intérêts du mineur dans la procédure d'assistance éducative lorsque ces derniers sont en opposition avec ceux des titulaires de l'autorité parentale.
- Un changement dans la définition de l'inceste avec la suppression de la condition d'autorité pour des incestes commis par le frère, la sœur, l'oncle, la tante, le neveu ou la nièce et exclusion de la qualification d'inceste pour les actes commis par un tuteur ou un ancien conjoint.

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants concerne plus particulièrement les enfants placés. Cette loi réaffirme la primauté de l'**intérêt supérieur de l'enfant** et la prise en compte de ses **besoins fondamentaux**.

- Elle vise à **sécuriser les parcours** des enfants confiés en limitant les ruptures, à garantir des **conditions d'accueil protectrices** (notamment la fin de l'hébergement hôtelier), à **renforcer la prévention des violences** et à améliorer l'**accompagnement des jeunes majeurs** jusqu'à 21 ans.
- Elle insiste sur la **prise en compte de la parole de l'enfant** et sur une meilleure coordination des acteurs de la protection de l'enfance.
- Elle étend l'objectif d'amélioration de la situation des enfants avant un placement en prévoyant une recherche systématique en vue de confier l'enfant à une personne de

son entourage (famille, voisins ou amis connus) avant d'envisager son placement à l'ASE

- Elle stipule l'interdiction de la séparation des fratries (frères et sœurs), sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

4. Les valeurs et les principes professionnels qui fondent les missions

Ce projet de service s'appuie sur le projet associatif renouvelé en 2024 valable pour une période de 4 ans.

Le projet associatif : objet et valeurs

Notre projet associatif constitue à la fois le fondement de notre action et un guide d'orientation institutionnel établi en fonction des mutations de l'environnement social, des politiques publiques ou des besoins nouveaux des enfants ou des jeunes, détectés par les équipes. Il met l'accent sur la volonté d'adopter les principes d'une responsabilité sociale de l'AEF, dans la modernisation du travail social, la gouvernance, les relations sociales et les conditions de travail, l'environnement, une rigueur des pratiques, le développement de proximité par le déploiement avec des partenariats locaux, le respect sans distinction des droits de la personne et la primauté des enfants ou de leur famille.

Objet de l'association AEF

« L'Association d'Entraide Francilienne » œuvre, sans distinction politique ou religieuse, à la prévention, protection, éducation, réadaptation et insertion sociale d'enfants, adolescents et adultes en danger ou en situation d'exclusion (Article 2 des statuts). Ses établissements du 93 et 94 interviennent principalement dans le champ de la Protection de l'enfance, en s'appuyant sur la Convention internationale des droits de l'enfant et la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Valeurs partagées

Les valeurs de l'AEF guident les pratiques professionnelles et les relations avec les jeunes, leurs familles, les collègues et partenaires. Elles mettent l'accent sur :

- Les liens sociaux : chaque enfant et chaque acteur se développe en relation avec les autres ;
- L'écoute et l'expression des personnes accueillies ;
- Le travail collectif et la co-construction avec les partenaires.

Respect et laïcité

La laïcité et le respect de la dignité de chacun guident toutes les actions de l'association, en garantissant neutralité, écoute, dialogue, confidentialité et protection des données, dans le cadre légal républicain. L'AEF promeut la liberté de croyance et lutte contre tout prosélytisme ou emprise.

Reconnaissance des potentiels

Chaque personne est considérée capable de progresser et de faire des choix. L'accompagnement favorise autonomie, responsabilité et valorisation des ressources familiales et sociales. L'objectif est d'accompagner les jeunes au-delà de l'établissement, en développant leurs liens familiaux, sociaux et culturels, et en facilitant l'accès au droit commun.

Solidarité et citoyenneté

L'AEF met la solidarité et l'entraide au cœur de son action, tant dans l'organisation interne que dans l'accompagnement des publics vulnérables. L'association agit en acteur engagé, proche des jeunes et des partenaires, en promouvant la justice, les droits et devoirs, et le développement de partenariats désintéressés.

Acteur engagé et responsable

L'AEF 93-94 veille à la formation de ses équipes, à l'évaluation et à l'amélioration continue de ses projets. Elle partage ses pratiques, soutient l'innovation, collabore avec d'autres acteurs du territoire et met en commun expériences et ressources pour renforcer l'efficacité et la qualité de ses actions.

5. Les principes professionnels d'intervention

Les valeurs associatives sont déclinées dans les actes professionnels quotidiens. Nous proposons quelques exemples d'illustration dans le tableau suivant.

Les valeurs et principes professionnels de l'AEF et de la MECS

Les valeurs et l'histoire de l'association constituent une référence pour l'élaboration des projets au sein du service, permettant d'éclairer le présent et d'orienter les actions à mettre en œuvre et à repenser de manière continue.

Valeurs	Actions mises en œuvre avec les jeunes accompagnés
Respect, laïcité	Respecter le parcours du jeune, là où il en est de son développement sans porter de jugement, pouvoir être à l'écoute de son désir et projet d'accompagnement, et de celui de sa famille. Être attentif à son intimité, permettre l'exercice de sa religion (dans le respect des règles de vie). L'équipe se positionne de façon neutre (par rapport à la religion, ou la politique) afin que le jeune puisse choisir par lui-même son positionnement, et penser par lui-même.
Reconnaissance des potentiels de chacun	Pour les jeunes : être à l'écoute des jeunes, observer et identifier leurs potentiels. Pour les salariés : être à l'écoute en s'appuyant sur les entretiens d'évaluation. Pouvoir valoriser le parcours accompli, les efforts, les qualités de l'enfant (notamment dans le cadre privilégié de la relation individuelle et du suivi de son parcours individualisé : rôle du référent). Le mettre en situation de réaliser son potentiel, le rendre acteur (scolarité, sport, participation à la vie collective...).
Solidarité, Citoyenneté	Une valeur portée au travail : - dans l'accueil et la place des jeunes dans l'action solidaire. - dans le soutien et les interactions entre pairs. Sensibiliser à la solidarité, à l'entraide. Participer aux instances représentatives, être force de proposition.

6. Caractéristiques et besoin du public de Seine Saint Denis

Les caractéristiques du public présentées par le schéma départemental

Le département de la Seine Saint Denis est le territoire avec des personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine. En 2020, on recensait 28% de la population dans ce cas, contre 14% de moyenne à l'échelle nationale. Selon le dernier schéma départemental édité, la Seine Saint Denis est le troisième département accueillant le plus d'enfant confiés à l'ASE en 2021. En 2022, le territoire dénombre 9 242 mesures, c'est 57% de garçons et 43% filles accompagnés. Parmi ces mesures, ce sont 5 664 enfants placés dans des établissements et services de la protection de l'enfance, la tranche d'âge la plus représentée, à hauteur de 60%, est celle des 12/17 ans. Pour ce faire, la protection de l'enfance en Seine Saint Denis est représentée par pas moins de 35 associations, 120 établissements et services et un établissement public (CDEF).

Caractéristiques de la population accueillie

La Maison d'Enfants à Caractère Social accueille des jeunes de 8 à 14 ans. Une dérogation d'âge peut être accordée en fonction des demandes et besoins des partenaires de la protection de l'enfance et en réponse à la loi du 07 février 2022 relative à la protection des enfants.

Avant leur arrivée au foyer, les jeunes vivaient au sein de leurs familles naturelles, de familles d'accueil, de structures d'accueil d'urgence ou de Maisons De l'Enfance. Un certain nombre de jeunes et de familles ont bénéficié, en amont, du placement d'une mesure éducative en milieu ouvert (AEMO) ou de mesures administratives (AED).

Les jeunes concernés sont en situation de risques de danger ou de danger avéré ne permettant pas en l'état un maintien ou un retour au domicile familial. Différentes problématiques isolées ou associées, momentanées ou durables, conduisent au placement en Foyer :

- Négligences éducatives
- Absence de stimulation entraînant des difficultés de développement et d'apprentissage
- Défaut de soins
- Carences affectives, maltraitements physiques, sexuelles et/ou psychologiques, conflits parentaux fréquemment accompagnés de violences conjugales actuelles ou passées
- Situation de parents isolés, généralement des mères ;
- Troubles du comportement (troubles de l'attention, hyperactivité, profils autistiques, etc.), généralement repérés en milieu scolaire ou en établissements d'accueil (crèche par exemple),
- Liens dysfonctionnels ou mal ajustés entre parents et enfants dès le plus jeune âge.

La mise en péril de la stabilité du groupe de jeunes déjà établi au sein du foyer ou la mise en péril de la propre intégrité du jeune peuvent être des critères de refus d'admission, tout comme les troubles psychiatriques graves et avérés, ou l'inadéquation du projet du jeune avec l'offre de service de la MECS.

Une fois arrivé à la MECS, si le jeune rencontre des difficultés majeures (trouble psychologique ou trouble du comportement grave mettant en danger le jeune lui-même ou son entourage) l'équipe éducative sera amenée à co-construire un projet de réorientation avec le jeune et les partenaires et/ou une fin de prise en charge.

Organisation Judiciaire : Le tribunal pour enfants

Le tribunal pour Enfants de Seine Saint Denis se situe à Bobigny. Le département est divisé en seize secteurs. Ces derniers sont dotés d'un Juge pour Enfant et un ou plusieurs greffiers.

La procédure d'assistance éducative peut être déclenchée de différentes manières :

- Sur signalement des services sociaux, de l'école, de professionnels de santé, etc.
- Sur requête du procureur de la République
- Sur saisine directe du juge des enfants par les parents ou le mineur lui-même
- D'office par le juge des enfants

Dans tous les cas, le juge des enfants est saisi et ouvre une procédure judiciaire pour évaluer la situation. Pour cela, il peut :

- Entendre les parents, l'enfant et toute personne dont l'audition lui paraît utile
- Ordonner des mesures d'investigation (enquête sociale, expertise médico-psychologique, etc.)
- Demander des rapports aux services sociaux

L'objectif est de recueillir un maximum d'informations pour apprécier la réalité du danger et les capacités des parents.

Une audience est organisée au tribunal pour enfants. Les parents (ou le tuteur légal), le mineur et éventuellement d'autres personnes (famille élargie, tiers digne de confiance etc.) sont convoqués.

Lors de l'audience, 3 étapes :

- Le juge reçoit les enfants seuls avec la présence ou non d'un avocat conseil
- Il entend les parents avec les professionnels de la protection en charge de l'accompagnement.
- Un débat contradictoire a lieu afin d'examiner la situation pour identifier les mesures les plus adaptées à mettre en place

À l'issue de l'audience, le juge des enfants rend une décision motivée. Il peut ordonner une ou plusieurs mesures d'assistance éducative, prolonger le placement ou alors ordonner la mainlevée de ce dernier.

Les mesures ordonnées sont limitées dans le temps (généralement 2 ans maximum) et peuvent être modifiées ou levées à tout moment par le juge.

Organisation administrative du département : L'Aide Sociale à l'Enfance

L'Aide Sociale à l'Enfance de Seine Saint Denis, service du département, est une action sociale en faveur de l'enfance et des familles. Ce service est placé sous l'autorité du Président du conseil départemental.

Lorsqu'un Juge des enfants prononce une Ordonnance Provisoire de Placement (OPP), il place l'enfant concerné sous la responsabilité du Président du Conseil départemental. Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du département mettent en œuvre l'OPP. Ils identifient le lieu de placement le plus adapté aux besoins de l'enfants et établissent avec la structure en question les conditions dans lesquelles il sera accueilli. Plus largement, l'ASE

est chargée « d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre » (Code de l'Action Sociale et des Familles, article L 221-1).

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'ASE est divisée en neuf groupements représentés par un inspecteur. Chaque groupement est lui-même divisé en circonscription aux nombres de vingt-deux. Ce découpage permet de délimiter des zones de travail pour chaque circonscription et d'être au plus près du public. Un responsable de circonscription est nommé pour chaque territoire. Il encadre les équipes pluridisciplinaires dans le respect des missions que le département leur attribue.

Pour ce faire, un référent ASE est désigné pour suivre le projet individuel de chaque enfant et échanger avec les équipes du lieu d'accueil. Le référent ou la référente ASE est un professionnel en charge de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille. Le référent peut être amené à donner son accord sur des documents relatifs à l'enfant en cas d'absence des parents ou de retrait partiel de l'autorité parentale.

7. Organisation et fonctionnement du service

Ce chapitre décrit l'organisation mise en place au sein de la MECS Balzac de l'AEF pour répondre aux missions de protection des enfants et d'aide auprès des familles confiées au service.

Ressources humaines

La mise en œuvre du projet de service s'appuie sur une équipe pluriprofessionnelle ainsi prévue :

- 8 éducateurs ou éducatrices (8 ETP)
- 1 secrétaire administratif (0,5 ETP)
- 1 psychologue (0,75 ETP)
- 1 chef de service (1 ETP)
- 4 agents de services généraux (3,3 ETP)
- 4 veilleurs ou veilleuses de nuit (3 ETP)
- 1 apprenti(e) éducateur ou éducatrice spécialisé(e)

Le service est par ailleurs appuyé par les fonctions supports du siège de l'association.

Le rôle clé des éducateurs

La compétence éducative : accompagner les jeunes dans leur quotidien

Les éducateurs sont considérés comme l'épine dorsale du fonctionnement de la MECS. Ils sont les acteurs principaux de l'accompagnement éducatif. Les éducateurs assurent la référence éducative de la mesure pour l'enfant confié par l'ASE. Les professionnels sont garants de l'accompagnement global de l'enfant :

Leur action s'inscrit comme un moyen de répondre à l'article 375 de code civil en apportant une réponse éducative en faveur des enfants, sur les plans affectifs, de la scolarité, de la santé, de la moralité, de l'éducation et de leur situation administrative.

Le cadre proposé et mis en place par l'équipe éducative a été pensé pour créer un espace où l'enfant puisse se sentir en sécurité vis-à-vis des dangers repérés par les acteurs de la protection de l'enfance. Cette sécurité nous semble être la fondation du projet de l'enfant accueilli, avec comme ciment la relation éducative.

Pour construire cette relation éducative et répondre à ce besoin fondamental, les éducateurs utilisent le quotidien. Leur présence, leur soutien ainsi que l'aide apportée aux jeunes dans certains moments clés tels que les levers, couchers, douches, repas, favorisent la création du lien individuel et groupal. Dans cette démarche, la dimension psycho-affective est convoquée de sorte que chaque enfant puisse d'une part faire l'expérience d'une relation sécurisée et d'autre part favoriser son bien-être, propice à son développement et son autonomie.

Dans ce quotidien, les éducateurs seront attentifs aux besoins spécifiques du jeune, déjà repérés et/ou ceux qu'ils détectent dans le quotidien (hygiène de vie, soutien affectif, apports sur toutes questions que l'enfant se pose, ouverture vers le monde, etc.). Des propositions adaptées seront faites afin de développer ses compétences.

La parole de l'enfant est une donnée essentielle dans la construction de son projet. Cette parole, recueillie précieusement par les éducateurs, va servir à co-construire un parcours individualisé d'accompagnement pour chaque jeune et sa famille.

Ce projet individualisé se verra modifié au gré des évolutions du jeune. De plus, les éducateurs ont la responsabilité de tenir à jour le dossier de l'enfant afin de pouvoir retracer son parcours au sein de l'établissement. Les référents éducatifs seront également responsables de la rédaction de notes d'informations, d'incidents ainsi que de rapports éducatifs dans le cadre des audiences tenues par le juge des enfants et tout courrier ou bilan qui éclaire le parcours.

En plus d'assurer un accompagnement individualisé, les éducateurs organisent également la vie du groupe. Cela se manifeste par la mise en place de médiations éducatives (art, culturelle, sportive, etc....), des temps d'échanges pour aborder les questions du « vivre ensemble » et du « savoir être » ou diverses sorties (musées, cinéma etc....)

Un travail vers les familles est proposé par l'équipe éducative. Il va permettre de travailler le lien parents/enfants, si cela s'avère être dans l'intérêt de l'enfant. Dans certaines circonstances liées à l'Ordonnance de Placement Provisoire, le travail pourra se faire uniquement avec les parents, sans la présence de l'enfant. Dans d'autres cas et si le besoin se présente, des visites à domicile pourront être proposées en vue de conforter le travail interactif entre le service éducatif et le contexte familial.

Le travail d'équipe est un outil indispensable pour les éducateurs et nécessaire pour l'accompagnement des enfants. Régulé par le chef de service, le travail en équipe permet de multiplier les observations et de les affiner dans certains cas, de faciliter et évaluer le parcours éducatif. Un travail de proximité est établi avec la psychologue pour une meilleure compréhension de l'enfant et la prise en compte de son développement psychique. Dans la poursuite de ce travail pluridisciplinaire, un travail de recueil d'observations est fait auprès de la cuisinière, de la lingère et de l'homme d'entretien.

Un travail partenarial est initié avec les intervenants externes en vue de faciliter le parcours du jeune. Ce travail se traduit par des échanges plus ou moins fréquents avec le référent ASE, le CMP, orthophoniste et autres professionnels. Cette pratique s'inscrit dans l'intérêt de l'enfant pour répondre à l'entière de ses besoins.

Le rôle du/de la psychologue

La fonction de Psychologue est assurée par une personne ayant obligatoirement un master en psychologie clinique reconnue par le système universitaire français.

Placé(e) directement sous la responsabilité de la Direction Générale, il ou elle intervient à plusieurs niveaux en coordination étroite avec le chef de service. Il n'y a pas de lien hiérarchique entre les éducateurs et la fonction de psychologue, malgré son statut de cadre.

Le/la psychologue intervient avant même l'arrivée du jeune à la MECS. En effet, une analyse clinique est réalisée puis discutée avec le chef de service avant d'évoquer la situation en équipe.

Ensuite, il/elle vient en compréhension et en support de la situation, tant auprès de l'enfant qu'auprès des éducateurs. Il/Elle participe à la prise en charge globale des enfants jusqu'à l'orientation vers des espaces de soins. Il/Elle propose des temps individuels aux enfants en fonction de leur demande ainsi que de leur besoin selon différentes modalités (entretiens, jeux, etc.).

Il/Elle participe également à certaines activités groupales co-construites avec les éducateurs afin de varier ses observations. Il/Elle peut, en fonction des situations, être présent(e) durant les temps de petit déjeuner et de dîners.

Le rôle de soutien du psychologue est à la fois essentiel et complémentaire à celui assuré par le chef de service.

A cela s'ajoute un rôle important dans le développement du réseau de partenaires. Il/Elle pourra orienter l'enfant, en lien avec l'équipe éducative, vers une thérapie adaptée plus spécifique. Le/La psychologue participe aux réunions d'équipe pluridisciplinaires en apportant un éclairage clinique et une synthèse. Sa présence peut être nécessaire, en fonction des besoins, lors de réunions effectuées avec les partenaires (ASE, CMP, PMI, écoles, etc.).

Il/Elle participe au « collège des psychologues » de tous les psychologues de l'AEF.

Le rôle des veilleurs de nuit

Les veilleurs de nuit assurent la continuité de l'action de l'équipe éducative en veillant à la sécurité et au bien-être des personnes accueillies pendant la nuit. Ils s'inscrivent dans une cohérence éducative ainsi qu'à la dynamique institutionnelle.

Dans la continuité du travail assuré pendant la journée, le surveillant de nuit poursuit l'action éducative. Un temps d'échange a lieu tous les soirs à leur prise de poste. Ce temps va leur permettre de recueillir des informations sur les enfants (santé, humeur, échéances à venir). Ils prennent connaissance des enfants présents sur site, s'assurent de leur présence.

A la prise de poste, les veilleurs de nuit ont la responsabilité de sortir les poubelles et de préparer le petit déjeuner. Puis, ils assureront la mise en sécurité des locaux, vérifieront les accès de la maison pour prévenir toute intrusion ainsi que le bon fonctionnement des moyens de communication.

Durant le temps de travail, ils seront attentifs au respect du repos et du sommeil de chacun ainsi qu'au respect du règlement de fonctionnement. Les veilleurs offriront une présence attentive et, si nécessaire, active aux enfants. Comme les éducateurs, les surveillants de nuit noteront dans le cahier de transmission le déroulement de la nuit en incluant ses observations et ses commentaires.

Les veilleurs de nuit ont la responsabilité de réveiller les collégiens avant l'arrivée des éducateurs. Un temps d'échange a lieu avec l'équipe éducative entre 07h00 et 07h30 puis ils restent en soutien des éducateurs jusqu'à la fin de leur temps de travail.

Le rôle des agents de services généraux

Pour assurer le bon fonctionnement de la maison d'enfants et couvrir les besoins des enfants, une cuisinière, une lingère, une femme de ménage et un agent d'entretien complètent l'équipe pluridisciplinaire.

La cuisinière contribue à la qualité et à l'adaptation du cadre de vie des enfants. Elle a la responsabilité de la gestion des stocks et du budget alimentaire. En étroite collaboration avec les enfants et l'équipe pluriprofessionnelle, elle prépare des repas équilibrés. Elle assure aussi l'hygiène, l'entretien et la sécurité de la cuisine.

Le traitement du linge est assuré au sein de l'établissement, par **la lingère**. L'accès à la lingerie ne peut se faire sans la présence d'un membre de l'équipe.

La lingère contribue à la propreté des vêtements des enfants. Des paniers sont à disposition, les modalités d'affectation de jours d'accès à la lingerie étant planifiées en fonction de l'âge et de l'autonomie du jeune accueilli. Elle est également responsable du linge de lit et d'hygiène. Elle s'assure que les enfants descendent leur draps tous les mercredis et leurs serviettes de bain tous les vendredis. Elle gère également les stocks de lessive et autres produits nécessaires. Elle veille aussi à l'état général des draps, couettes, serviettes afin de renouveler les stocks si nécessaire.

La femme de ménage a pour mission d'entretenir les espaces collectifs de la maison ainsi que les chambres des enfants. Elle contrôle l'état de propreté des locaux et nettoie l'ensemble des locaux collectifs et administratifs selon un planning défini avec le chef de service. Ce planning peut évoluer en fonction des besoins et des circonstances. Elle veille à l'approvisionnement en matériel et produits.

L'agent d'entretien est présent à mi-temps sur la MECS. Sous la responsabilité du chef de service, il a la charge de l'entretien et de la bonne tenue de la maison. Ses interventions et ses compétences sont variées. Cela peut aller de changements d'ampoules aux travaux de peinture, à l'entretien du jardin etc... Il a un rôle de conseil auprès de la direction quant aux potentielles interventions qui nécessiteraient la venue de professionnels « experts » dans leur domaine.

Le rôle du chef de service

Le chef de service, cadre diplômé (CAFERUIS ou équivalent), agit sous la responsabilité de la Direction Générale et a pour missions de garantir le bon déroulement des mesures éducatives dans le respect du projet associatif, du projet de service et du cadre réglementaire, ainsi que d'assurer le fonctionnement matériel et technique du service.

Il veille à la qualité et à la continuité des interventions auprès de l'équipe, des enfants et des familles.

Bien qu'il n'intervienne pas au quotidien dans les actes éducatifs, il participe régulièrement aux moments clés de la vie de la MECS et assume la responsabilité des décisions et recommandations adressées aux juges et au département.

En lien avec le ou la psychologue, il accompagne les éducateurs, soutient et régule leurs pratiques, assure un suivi individuel et organise des temps de réflexion lorsque c'est nécessaire.

Organisation des locaux et aménagement des espaces

La Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de Montreuil est implantée dans un pavillon de 850 m² répartis sur trois étages, disposant également d'un jardin de 300 m².

Les espaces ont été organisés à sa création de manière à favoriser à la fois la sécurité, l'autonomie et le confort des enfants accueillis. A ce jour, des travaux sont envisagés afin de faire évoluer les espaces pour s'adapter aux besoins des enfants.

Au sous-sol se trouvent la lingerie, une salle informatique, le bureau du psychologue ainsi qu'une salle polyvalente utilisée pour les réunions et certaines activités collectives.

Le rez-de-chaussée accueille les bureaux des éducateurs et du chef de service, une bibliothèque, une salle TV, la salle à manger et la cuisine, favorisant les moments de vie collective.

Le premier étage comprend 11 chambres, chacune équipée d'une douche. Trois chambres sont individuelles et quatre chambres sont doubles, réparties selon l'âge, l'autonomie et les besoins spécifiques de chaque enfant.

Les chambres ne sont pas mixtes et leur attribution tient compte des individualités, afin de garantir un cadre sécurisant et adapté à la vie quotidienne.

8. Accompagnement éducatif : un savoir-faire au service des enfants

Admission

L'admission est un moment important pour tout enfant accueilli, elle doit être cadencée et formalisée. Les équipes de la MECS Balzac ont identifié plusieurs étapes :

- 1- Réception et lecture des demandes d'admission
- 2- Étude des dossiers par le/la Chef de service et le/la Psychologue
 - Analyse de la situation
 - Faisabilité de l'admission
- 3- Présentation des dossiers par le/la Chef de service et le/la psychologue à l'équipe éducative en réunion de service en vue d'une préadmission. Nomination du Référent éducatif.
- 4- Rencontre avec le jeune, sa famille, le référent ASE, un éducateur référent, le/la psychologue, le CSE du foyer.
 - Visite de la MECS
 - Présentation de la MECS et de son fonctionnement.
 - Présentation du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement.
 - Questionnaire sur les habitudes ou éléments utiles (doudou, veilleuse, alimentation, allergie, pratique religieuse, problème de santé particulier...)
 - Rencontre avec le groupe (goûter ou dîner)
- 5- Admission avec présence obligatoire du référent éducatif. Lors de ce temps, il est demandé au service gardien de fournir les documents ci-dessous : Fiche état-civil, CSS, Autorisation de soin, de sortie, OPP, EXEA, Carnet de santé ou copie de ce dernier, CNI-Passeport.

Conformément à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, chaque enfant accueilli à la MECS reçoit dès son arrivée :

- **Un livret d'accueil,**
- **Le règlement de fonctionnement**
- **La charte des droits et libertés.**

Ces documents ont pour objectif de favoriser l'information et la compréhension des droits, devoirs et règles au sein de la structure, et de permettre à l'enfant de se repérer dans son cadre de vie. Ils sont présentés de manière adaptée à l'âge et à la compréhension de chaque jeune, et l'équipe éducative s'assure que l'enfant ait la possibilité de poser des questions et de comprendre pleinement les informations qui lui sont remises.

Cette démarche contribue à renforcer la transparence, la confiance et la participation des enfants à la vie de la MECS. De plus, un questionnaire d'admission (voir annexe 3) est rempli par l'enfant. Cette étape doit être un support à la rencontre afin de permettre à l'enfant de partager leurs besoins et leurs habitudes.

Dans un second temps, environ un mois après son arrivée, le référent éducatif présentera à l'aide d'une grille d'observation (voir annexe) le processus d'intégration et les problématiques identifiées par lui et l'équipe éducative en réunion de service.

A l'issue de ce travail, la formalisation du Projet Individualisé de l'Enfant est faite avec l'enfant.

Par ailleurs une rencontre avec les parents est mise en place. Cette rencontre peut se faire en parallèle de la procédure d'admission. Cette rencontre se veut être l'occasion de présenter le lieu d'accueil aux parents, de présenter le référent éducatif, d'échanger autour de l'enfant et de signer le DIPC.

Cas particuliers

Dans une dynamique de coopération étroite entre les différents acteurs intervenant auprès des enfants, la MECS et ses partenaires veillent ensemble à ce que, dans les situations où aucun Droit de Visite et d'Hébergement (DVH) n'est prévu, des temps de répit puissent être organisés au moins une fois par mois. Ces temps contribuent au soutien de l'enfant et de son environnement. Nous laissons le soin au service gardien d'organiser cette pause.

Lorsque des visites médiatisées sont envisagées, l'ensemble des partenaires élabore conjointement un planning partagé et anticipé, permettant de préserver, dans un cadre sécurisant et cohérent, le maintien du lien parental et/ou fraternel mais aussi de garantir l'activité de la MECS.

Pour les accompagnements extérieurs (CMP, orthophonie, psychothérapie, visites médiatisées, etc.), la MECS s'appuie sur la collaboration du service gardien afin de favoriser la continuité et la fluidité des suivis ainsi que leurs déplacements. Cette coordination partagée prend en compte le nombre important d'enfants bénéficiant déjà d'accompagnements spécifiques et vise à soutenir la qualité du travail mené au sein de la MECS Balzac.

La plupart des enfants accueillis arrivent en primo-placement. Dans ce contexte, nous observons parfois l'apparition de difficultés comportementales ou psychiques, ou nous les identifions dès leur arrivée. Lorsque cela se produit, les professionnels échangent afin de déterminer les évaluations et les orientations de soins les plus adaptées. Si les délais d'accès aux structures de droit commun dépassent six mois, les partenaires se mobilisent pour faciliter la réalisation des bilans nécessaires (psychologiques, psychomoteurs, etc.) et, si besoin, mettre en place des suivis en libéral. Cette coordination permet d'apporter une réponse rapide, cohérente et ajustée aux besoins de chaque enfant.

Accompagnement adapté aux besoins de l'enfant

Notre projet s'articule autour du respect des besoins fondamentaux de l'enfant et de son projet personnalisé. Pour mener à bien nos missions, nous nous appuyons sur une équipe pluridisciplinaire mobilisée autour de l'enfant.

En favorisant un rythme de vie stable, nous assurons un suivi global : santé, scolarité, loisirs, tout en proposant un accompagnement éducatif et psychologique spécialisé. Chaque fois que cela est possible, nous incluons les familles dans cette démarche, dans une logique de co-construction et de continuité.

Nous nous appuyons sur des outils spécifiques, tels que les médiations sportives et culturelles (projets théâtre, sorties, ateliers...), ainsi que sur des groupes de parole, qui permettent aux enfants de s'exprimer et de renforcer leur estime de soi. Pour répondre au mieux à leurs besoins, nous collaborons avec des partenaires spécialisés (santé, prévention, loisirs, orientation, éducation...).

Dans ce cadre, il est essentiel de souligner l'importance d'une posture contenant. Cette posture constitue un pilier fondamental : elle sécurise l'enfant, favorise sa stabilité émotionnelle, et soutient son développement global. Elle se traduit par une présence bienveillante, structurante, qui offre un cadre rassurant où l'enfant peut évoluer et se construire.

9. La posture contenante : un fondement de l'accompagnement éducatif

Contenance et sécurité affective

Dans le cadre de notre projet de service, nous plaçons la posture contenante au cœur de notre accompagnement. Elle se définit comme la capacité de l'éducateur à instaurer un environnement stable, sécurisant et bienveillant, indispensable au développement global de l'enfant.

Cette posture prend toute sa dimension face aux enfants confrontés à des situations de rupture, de séparation familiale, de carences affectives, de maltraitance ou de traumatismes. Elle permet de répondre à leurs besoins fondamentaux de sécurité, tant physique que psychique, et constitue un socle essentiel pour initier un travail éducatif.

Elle se traduit concrètement par un accueil rassurant, dans lequel chaque enfant se sent reconnu, écouté et soutenu. L'accompagnement proposé est ajusté aux besoins psycho-affectifs de chacun, en tenant compte de son histoire personnelle. Le cadre de vie repose sur des repères éducatifs clairs, des rituels et des règles adaptées à l'âge et au niveau de développement de l'enfant, offrant ainsi une structure compréhensible et contenante.

Cette posture favorise également l'apprentissage de l'autonomie, en encourageant la prise d'initiatives, la responsabilité et la confiance en ses propres capacités. Elle contribue enfin à restaurer la confiance de l'enfant en lui-même et dans l'adulte, grâce à des relations éducatives fondées sur la fiabilité, la cohérence et la bienveillance.

Portée collectivement par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, cette posture permet à l'enfant de se stabiliser, de se développer et de se projeter dans un avenir possible.

Accueil fratrie

Le service privilégie, chaque fois que cela est possible, l'accueil des fratries afin de **préserver les liens fraternels**, reconnus comme des repères essentiels pour les enfants, en particulier dans des situations de **primo-placement**. La présence d'un frère ou d'une sœur constitue souvent un **facteur de continuité et de sécurité affective**, permettant de limiter les effets de rupture liés à la séparation du milieu familial et de soutenir les capacités d'adaptation des enfants accueillis. Cette orientation s'inscrit dans le respect des **politiques publiques de protection de l'enfance** et des préconisations du Département.

Pour autant, le service réaffirme que l'accompagnement proposé est avant tout **centré sur l'enfant en tant que sujet singulier**. Si l'accueil des fratries constitue un cadre de départ, le **projet personnalisé est élaboré de manière individuelle**, en fonction des besoins, des ressources et de l'histoire propre à chaque enfant, et non à partir d'une approche exclusivement fraternelle. L'observation clinique et éducative permet ainsi d'évaluer, dans le temps, les effets de l'accueil conjoint sur le développement de chacun.

À l'issue de cette phase d'observation, le service se réserve la possibilité de **proposer des orientations ou des modalités d'accompagnement différenciées**, lorsque celles-ci apparaissent plus favorables au parcours et à l'évolution d'un enfant. En effet, certaines

configurations fraternelles peuvent révéler des dynamiques spécifiques, notamment lorsque l'un des enfants a occupé antérieurement une **fonction parentale** au sein du domicile familial. Le maintien de cette posture au sein de la MECS peut alors constituer un **frein au processus de subjectivation**, à l'accès à une place d'enfant et à la construction psychique du jeune concerné.

Dans ces situations, l'équipe veille à ajuster l'accompagnement afin de permettre à chaque enfant de **se dégager de rôles assignés**, de se reconnaître comme sujet à part entière et de poursuivre un développement personnel compatible avec ses besoins et son âge, dans le respect de son parcours et de son intérêt supérieur.

Les rituels du soir (rassurer, sécuriser les enfants),

Les rituels du soir jouent un rôle essentiel dans le développement de l'enfant, en particulier en ce qui concerne la gestion de ses angoisses et la construction de routines sécurisantes. Ces moments du soir, souvent associés à des activités répétitives et prévisibles, ont une grande importance dans la structuration psychologique et émotionnelle de l'enfant. Ils contribuent à créer un cadre de sécurité et de régulation, ce qui est particulièrement important dans les périodes de transition, de stress ou d'angoisse.

Le moment du coucher est souvent un moment où les angoisses de l'enfant peuvent se manifester, en particulier la peur du noir, la peur de la séparation ou la peur de l'inconnu. Le rituel du soir joue ici un rôle de contenance des angoisses, à l'instar de ce que l'on observe en psychanalyse dans la fonction contenante. Il permet à l'enfant de se sentir accompagné et protégé face à ses peurs.

L'accompagnement à l'autonomie : une progression individualisée

L'autonomie est un objectif transversal et fondamental de notre action éducative. Elle ne se limite pas à la simple gestion du quotidien, mais renvoie à la capacité de chaque enfant ou adolescent à penser par lui-même, faire des choix, assumer des responsabilités et se projeter dans l'avenir.

Cet accompagnement à l'autonomie se construit de manière progressive, en tenant compte du rythme, de l'âge, du vécu et des ressources propres à chaque jeune. Il repose sur une relation de confiance, un cadre éducatif structurant, et sur la multiplication d'expériences concrètes où l'enfant peut expérimenter, commettre des erreurs, réussir et apprendre.

Les professionnels accompagnent les jeunes dans l'acquisition des gestes de la vie quotidienne : apprendre à utiliser une machine à laver, plier ses vêtements, prendre soin de son hygiène ou encore se rendre chez le coiffeur de manière autonome. Parallèlement, un travail est mené sur la gestion d'un budget, l'organisation du quotidien et la prise en charge progressive des responsabilités personnelles.

L'équipe éducative veille également à soutenir la gestion des émotions, la prise d'initiatives, et la construction d'un projet personnel. Cela peut inclure l'élaboration d'un parcours de formation, l'orientation professionnelle, ou encore la préparation à la sortie du dispositif. Ce travail permet à chaque jeune de se projeter dans l'avenir, de mieux comprendre sa situation et de trouver les solutions les plus adaptées à ses besoins comme à ceux de sa famille.

Dans cette démarche, l'objectif est de permettre à chaque enfant ou adolescent de devenir acteur de son parcours, de prendre conscience de ses capacités, de renforcer sa confiance

en lui et d'acquérir les compétences nécessaires à une vie plus autonome, stable et en accord avec ses aspirations. Il s'agit, en somme, de l'accompagner dans la poursuite de son développement personnel et de l'aider à s'inscrire durablement dans un projet de vie réaliste et épanouissant.

Orientation et sortie des jeunes

La sortie et l'orientation des enfants accueillis en MECS s'inscrivent dans une réflexion pluridisciplinaire fondée sur l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de la mesure de protection. De manière générale, l'orientation et la sortie des enfants est envisagée dès leur arrivée. En effet, l'accompagnement dans les gestes du quotidien et à une certaine autonomie œuvre dans ce sens. Les enfants apprennent ou consolident certaines compétences tout au long de leur placement. Même si l'objectif commun est un retour au domicile, certains enfants auront un parcours institutionnel long et devront s'appuyer sur les compétences acquises ici pour construire leur vie d'adulte.

Toute décision d'orientation ou de sortie fait l'objet d'une évaluation partagée entre l'équipe éducative, le service gardien et, le cas échéant, les partenaires concernés, afin d'assurer une cohérence entre le projet personnalisé de l'enfant et les solutions proposées.

Dans les situations où la sécurité de l'enfant ou du collectif ne peut plus être garantie, la MECS exerce son devoir d'alerte et sollicite une réorientation adaptée, considérant que la continuité de l'accueil ne peut se faire au détriment de la protection des personnes accueillies.

La sortie, qu'elle soit programmée ou anticipée, est pensée comme une étape du parcours de protection et non comme une rupture, et s'accompagne autant que possible d'un travail de préparation et de transmission visant à sécuriser l'enfant et à soutenir sa trajectoire.

Toutes ces décisions visent à garantir la sécurité physique, psychique et affective de l'enfant, tout en tenant compte de son parcours, de ses besoins évolutifs et de ses capacités d'adaptation.

Accompagnement à la scolarité

La scolarité est un aspect de l'accompagnement important au sein de notre établissement. Cette priorité est mise en avant afin de favoriser la future insertion des enfants. C'est pour cela que la scolarisation est un indispensable à l'admission au sein de la MECS.

Chaque jour, un temps de suivi et de contrôle du travail et de l'investissement scolaire est institué pour chaque enfant, en veillant à respecter son rythme de vie et sa participation à des activités extérieures.

En lien avec les écoles partenaires de la MECS, un temps d'étude est proposé sur leur site plusieurs soirs par semaine. De manière générale, les enfants sont inscrits le lundi et le jeudi. Chaque jeune bénéficie d'un temps individualisé concernant la scolarité. Ce temps de travail quotidien est aussi une manière de privilégier la relation entre enfants et éducateurs. Une aide personnalisée peut être apportée par des associations bénévoles œuvrant dans le champ de l'éducation. Ces personnes sont placées sous le contrôle et la responsabilité du Chef du Service et de Directrice de l'AEF.

Cet accompagnement scolaire vise particulièrement à :

- Donner aux enfants des méthodes susceptibles de leur faciliter l'acquisition des savoirs par le biais de relations duelles avec des adultes,
- Élargir leurs centres d'intérêt et leurs horizons intellectuels, promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles et économiques de la ville et de leur environnement,
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité à s'adapter à la vie collective, notamment par l'entraide et l'encouragement du tutorat entre jeunes, sous le contrôle des adultes.

Accompagnement à la santé

Dans la mise en place du projet personnalisé avec l'enfant, un volet important est dédié à la prise en compte et à l'accompagnement de sa santé globale (physique et mentale).

Pour ce faire, nous élaborons un bilan de santé complet en lien avec des partenaires. Il a un objectif d'évaluation en vue de mettre en place des actions et des suivis pour répondre à ses besoins spécifiques.

Le volet de l'accompagnement à la santé est large, le prisme du bien-être au travers de l'hygiène, l'estime de soi, l'appropriation et l'entretien de son espace intime, l'alimentation ainsi que le sommeil sont des points essentiels à mettre au travail. Toujours dans une préoccupation d'épanouissement de l'enfant, les missions de l'équipe éducative se distinguent en plusieurs volets :

- L'aide et le conseil sur le plan de l'hygiène corporelle (au travers de l'apprentissage à se doucher, laver les cheveux...) et vestimentaire (savoir choisir des vêtements adaptés aux situations et à la météo, mettre des vêtements à la bonne taille, en prendre soin et les nettoyer).
- Aide et conseil pour l'appropriation et l'entretien de sa chambre (accompagnement à la décoration, au rangement et au nettoyage).
- Attention portée à l'alimentation (prises de repas équilibrés, de qualité et dans les horaires impartis).
- Attention portée au rythme de sommeil et aux besoins de l'enfant.
- Mise en place d'actions collective interne à la MECS et de partenariat concernant des sujet plus précis (vie affective et sexuelle, prévention, amitié, amour...)

Dans une dimension plus pratique, les modalités d'accompagnements à la santé se déclinent de la manière suivante :

- Accompagnements lors des bilans et rendez-vous médicaux ; ils sont majoritairement assurés par les membres de l'équipe éducative ou alors par des professionnels extérieurs dédiés à ces dites actions.
- Suivi des prises de traitements ; dans des situations très précises un professionnel de santé peut être amené à accompagner la MECS dans la préparation des piluliers. Un registre est tenu pour suivre la prise de médicaments de tous les enfants concernés.

Soin psychique

Bien que des réponses soient apportées en amont dans la procédure d'admission, le travail d'observation et d'analyse de l'équipe éducative conjointement fait avec le/la psychologue s'avère nécessaire. Il permettra par la suite d'avoir une vigilance particulière concernant les

difficultés psychiques auxquelles peuvent être confrontés les enfants au vu de leurs situations de placement.

Ici, le rôle du/de la psychologue, présent(e) à temps plein, est primordial. Il/Elle peut initier un suivi thérapeutique dans un but d'orientation. Les entretiens formels ou informels avec le/la psychologue peuvent permettre à l'enfant de verbaliser ses émotions, revenir sur des comportements violents ou inadaptés. La présence des parents, tuteurs légaux, familles élargies, tiers dignes de confiance est parfois souhaitée afin de traiter les sujets évoqués précédemment.

Estime de soi, prendre soin de soi

L'accompagnement que nous proposons vise à renforcer l'estime de soi de l'enfant, élément central de son développement psychique et social. De nombreux enfants accueillis présentent une image d'eux-mêmes altérée, liée à un vécu difficile, une histoire de ruptures, de rejet, ou de dévalorisation.

Nous portons une attention constante à la valorisation des capacités, des progrès et des réussites, même minimes, pour permettre à l'enfant de se (re)découvrir comme sujet de valeur. Cette reconstruction passe par :

- Une relation éducative bienveillante et contenant, où l'enfant se sent reconnu et respecté dans ce qu'il est ;
- La mise en place d'activités porteuses de sens, où il peut s'exprimer, créer, se confronter à la réussite et à l'échec dans un cadre sécurisant ;
- L'encouragement à prendre des initiatives, faire des choix, et expérimenter ses compétences dans un climat sans jugement.

Renforcer l'estime de soi, c'est permettre à l'enfant de retrouver une confiance intérieure, d'envisager l'avenir avec plus de sécurité et de se positionner positivement dans ses relations avec les autres.

Médiations éducatives

Dans l'accompagnement proposé, les médiations éducatives s'avèrent être un outil majeur. Elles sont utilisées pour permettre à l'enfant d'exprimer ses émotions, de se découvrir autrement, d'entrer en relation et de se développer à travers l'action. Cette approche est utilisée pour favoriser les échanges et favoriser le travail de symbolisation.

Les médiations sportives, artistiques, culturelles ou manuelles offrent un espace où l'enfant peut s'impliquer autrement que par la parole, dans un cadre valorisant et structurant. Elles permettent notamment de :

- Travailler la gestion des émotions et de la frustration ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe, à travers des projets collectifs (théâtre, sorties culturelles, sportives...) ;
- Favoriser la créativité, l'expression de soi et la découverte de nouveaux centres d'intérêt.

Ces activités agissent comme des leviers d'apprentissage, de changements et de réassurance, notamment pour les enfants rencontrant des difficultés relationnelles ou verbales. Au-delà de leur fonction ludique ou expressive, ces activités sont un réel outil éducatif voire thérapeutique. Elles renforcent l'estime de soi, développent la persévérance,

la créativité et la capacité à entrer en lien de façon constructive. Elles sont également un levier d'ouverture, d'apprentissage et de socialisation, au service du développement global de l'enfant.

Ouverture au monde, construire un lien social et citoyen

L'ouverture au monde est un axe important de notre accompagnement. Elle permet à l'enfant de sortir de ces propres représentations en lien avec son histoire et de se penser différemment. Elle participe pleinement à la socialisation, à l'accès à la culture, et à la construction d'une identité citoyenne. Nous considérons l'ouverture au monde comme un élément essentiel de la socialisation et de la construction identitaire. Elle permet à l'enfant de découvrir d'autres environnements, cultures, façons de vivre.

À travers les sorties, les rencontres, les projets en partenariat avec des structures culturelles, sportives ou sociales, l'enfant est invité à se confronter à la diversité du monde qui l'entoure. Ces expériences permettent de développer la curiosité, la tolérance, l'esprit critique, mais aussi le sentiment de légitimité à prendre place dans la société.

En favorisant cette ouverture, nous contribuons à rompre l'isolement, à élargir les repères, et à inscrire l'enfant dans une dynamique d'appartenance et de participation. Il s'agit de l'amener progressivement à se sentir concerné, impliqué, et capable d'interagir avec son environnement, en tant que sujet à part entière.

Les sorties culturelles, les activités en milieu ordinaire, les projets avec des partenaires extérieurs en lien avec les ressources du territoire favorisent cette ouverture et permettent :

- D'encourager la curiosité, la tolérance et l'envie d'apprendre
- De créer des ponts avec l'extérieur, souvent perçu comme insécurisant ou inaccessible
- D'ancrer l'enfant dans une citoyenneté active, en l'amenant à participer, à s'impliquer et à se sentir légitime dans la société.

Cette ouverture à la vie collective constitue également un levier d'insertion sociale et scolaire, en aidant l'enfant à retrouver sa place dans des cadres plus larges. La participation aux instances participatives, comme les commissions menues ou les réunions d'enfants, lui permet d'apprendre à donner son avis, à s'impliquer dans les décisions qui le concernent et à comprendre le fonctionnement du collectif. Ces expériences favorisent son développement citoyen et l'aident à construire progressivement une posture active et responsable au sein de la communauté.

10. LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les locaux

Nos locaux sont situés à Montreuil-sous-Bois, offrant une surface de 850 m² sur trois niveaux avec un jardin de 300 m². L'établissement est localisé idéalement par rapport aux moyens de déplacements (bus, métro) et aux lieux de scolarisation et d'activités socio-éducatives.

A son ouverture en 2000, cette maison a été restructurée pour accueillir des enfants. A ce jour, une réorganisation et un rafraîchissement seraient nécessaires pour offrir aux enfants un lieu de vie plus agréable et favoriser leur bien-être. Les chambres (avec douches et bureau) accueillent un ou deux enfants selon les situations.

L'établissement comporte en outre, des locaux de bureaux, des lieux collectifs (salle de réunion et d'étude, salle de jeu et de télévision, salon pour l'accueil des parents, etc.).

Nous disposons également des outils de communication : bureautique, téléphone, internet et de 3 véhicules.

Le système informatique et les équipements mobiles

La MECS Balzac utilise un système informatique et des équipements mobiles pour assurer la gestion administrative, le suivi éducatif des enfants et la communication interne.

Ces outils sont protégés conformément aux exigences du RGPD afin de garantir la confidentialité et la sécurité des données personnelles des enfants, des familles et du personnel.

La gestion et la sécurisation des données sont confiées à un prestataire externe spécialisé, qui assure la maintenance des systèmes, la protection contre les intrusions, les sauvegardes régulières et la conformité aux normes de protection des données.

Cette organisation permet de concilier l'usage des technologies numériques avec le respect strict de la vie privée et des obligations légales en matière de protection des informations sensibles

Les véhicules

Le service dispose de trois véhicules, un véhicule de neuf places, un de sept places et un de cinq places. Ces véhicules sont stationnés sur la voie publique, à proximité immédiate du service. L'entretien des véhicules est supervisé par la secrétaire du service, sous la responsabilité du chef de service. Les éducateurs assurent la réalisation des démarches d'entretien (contrôles techniques, passage en garage, nettoyage, etc.). L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire peut utiliser les véhicules. Chaque professionnel doit remplir un carnet de bord avec le jour, l'heure et l'objet de son utilisation. Cela permet une traçabilité en cas de non-respect du code de la route.

11. LES SUPPORTS PERMANENTS DE L'ORGANISATION DU SERVICE

Les réunions d'équipe

Les réunions d'équipe se tiennent chaque semaine, le mardi, de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30. Elles sont obligatoires pour tous les salariés, sauf en cas d'absence pour congé, de convocation à une audience judiciaire ou à un rendez-vous avec le département.

Ces réunions sont animées par le chef de service et éventuellement par le/la psychologue. En l'absence de ces deux cadres, la réunion est reportée.

Réunion clinique

La réunion clinique se déroule le mardi matin, de 10h30 à 12h30.

L'objectif de ce temps d'échange est de nourrir la réflexion collective en apportant différents points de vue et d'aborder les éventuels blocages dans la pensée du groupe. Ce moment permet de partager des questionnements, des ressentis et des solutions possibles concernant l'accompagnement des enfants, afin de réduire la subjectivité qui pourrait nuire à la qualité de l'accompagnement.

Pour chaque mesure confiée à un référent éducatif, une évaluation est planifiée environ six semaines avant la fin de l'OPP (Ordonnance de Placement Provisoire). Ces évaluations sont préparées à l'avance, et les situations sont présentées de manière encadrée, suivant un protocole co-construit par l'équipe. Les professionnels y partagent leurs questions et cherchent des éclairages collectifs.

Cette réunion clinique offre également un espace pour discuter des émotions suscitées chez les référents dans les situations d'accompagnement. Prendre en compte ces émotions est essentiel pour limiter l'impact de la subjectivité dans l'accompagnement et ainsi éviter des répercussions négatives sur le bien-être et le parcours des enfants.

Dans certains cas, la réunion clinique permet de préparer la rédaction du rapport d'évolution, destiné à informer le juge des enfants sur le travail effectué avec le jeune.

Lors de chaque session, l'histoire de l'enfant est réexpliquée à l'équipe, en rappelant les motifs de placement. Sous la responsabilité du chef de service, des axes de travail sont proposés, en fonction de la situation actuelle de l'enfant. Des préconisations sont formulées à partir de cette réflexion collective et sont ensuite adressées au juge des enfants dans le cadre du rapport d'évolution.

En règle générale, deux situations sont abordées lors de chaque réunion clinique, avec un temps de réflexion d'une heure par situation. En cas de fratries importantes, des ajustements peuvent être faits pour permettre un suivi approprié.

Réunion d'organisation

Les réunions d'organisation se déroulent de 13h30 à 15h30. Elles ont pour objectif fondamental de structurer, coordonner et renforcer la collaboration au sein de l'équipe éducative, afin d'assurer une réponse efficace et adaptée aux besoins des enfants accueillis. Elles permettent une gestion harmonieuse du travail éducatif en garantissant une communication fluide entre les membres de l'équipe.

Au début de chaque réunion, un « point agenda » est effectué pour faire le bilan des accompagnements prévus pour les enfants. Cela permet à l'équipe d'anticiper les besoins spécifiques et d'ajuster, si nécessaire, le planning, le temps d'accompagnement, ou toute autre organisation.

Un temps est également consacré à la gestion de la vie de l'équipe, notamment l'admission de nouveaux enfants, l'arrivée ou le départ de professionnels, ainsi que toute information pertinente concernant le fonctionnement de l'équipe et de l'association. Ce moment est essentiel pour garantir la cohésion interne et la fluidité des opérations au quotidien.

Les réunions d'organisation sont également l'occasion d'accueillir les partenaires externes (travailleurs sociaux, psychologues, institutions publiques, etc.), permettant de mieux comprendre leurs projets et de clarifier les attentes réciproques. Ces échanges réguliers ou ponctuels sont l'occasion d'affiner nos partenariats et de les adapter aux besoins spécifiques et évolutifs des enfants.

Enfin, ces réunions servent de cadre pour le soutien et le développement professionnel des éducateurs. Elles incluent des moments d'échange et de formation sur des thématiques précises, en fonction des besoins éducatifs identifiés. Ces rencontres permettent également aux professionnels de partager leurs pratiques, d'obtenir des retours constructifs et de renforcer leur posture professionnelle, favorisant ainsi une amélioration continue de la qualité éducative.

Les réunions d'organisation sont donc un outil clé pour garantir une prise en charge cohérente, individualisée et coordonnée des enfants, tout en renforçant la dynamique collaborative au sein de l'équipe éducative.

La permanence du service

La MECS assure une continuité de service 24h/24 et 365 jours par an, conformément aux obligations réglementaires encadrant la protection de l'enfance et aux besoins des mineurs accueillis. Cette continuité repose sur une organisation structurée garantissant une présence éducative permanente, une disponibilité adaptée aux situations d'urgence et une cohérence dans les interventions.

L'équipe éducative est organisée en cycles horaires facilitant la transmission des informations, soutenue par des outils formalisés (cahier de transmissions, logiciel interne, réunions de coordination, protocoles d'urgence). Les éducateurs assurent la prise en charge des enfants de jour comme de nuit, avec un renfort spécifique lors des périodes sensibles (sorties scolaires, week-ends, vacances, accompagnements extérieurs).

En cas d'événements imprévus ou de besoins renforcés, la structure peut mobiliser des professionnels d'astreinte, garantissant une réponse rapide et sécurisée.

Un roulement hebdomadaire est organisé entre les cadres de l'association pour assurer ces astreintes, tandis que des astreintes éducatives sont également prévues chaque semaine, réparties entre les professionnels des deux foyers de l'association. Cette organisation permet de maintenir l'accompagnement éducatif, la protection et la sécurité affective des enfants, quelles que soient les circonstances.

La continuité de service vise ainsi à assurer :

- La sécurité physique et psychique des enfants,
- La stabilité de la prise en charge,

- La cohérence éducative,
- La réactivité face aux situations urgentes,
- Et le maintien du lien institutionnel avec les familles et partenaires.

Elle constitue un pilier essentiel du fonctionnement de la MECS, garantissant un accueil fiable, structurant et sécurisant pour chaque enfant.

Les relais durant les congés

Afin de garantir une continuité de service qualitative, la MECS a mis en place un système structuré de relais pendant les congés, absences ou empêchements des professionnels. Chaque jeune bénéficie d'une co-référence, attribuée dès son admission. Ce binôme de professionnels assure une connaissance partagée du parcours, des besoins et des repères de l'enfant, permettant ainsi une stabilité relationnelle et éducative.

Lorsqu'un éducateur référent est en congé, son co-référent assure naturellement le relais, garantissant :

- La poursuite du suivi du projet personnalisé,
- La présence d'un adulte repère identifié,
- La continuité des échanges avec les familles, les partenaires et l'ASE,
- La mise à jour du dossier individuel et la traçabilité des actions.

Ce fonctionnement limite les ruptures dans l'accompagnement et sécurise les enfants en évitant les discontinuités liées aux mouvements d'équipe. Il favorise également la cohérence éducative en assurant que les décisions, observations et ajustements soient partagés et compris par plusieurs professionnels.

Par ailleurs, un planning anticipé des congés permet d'organiser les relais en amont et d'ajuster les ressources humaines si nécessaire. L'équipe reste attentive à préserver la qualité de la relation éducative, même durant les périodes où les effectifs sont réduits, afin de garantir un accompagnement stable et sécurisant pour chaque enfant accueilli.

12. LE GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (GAPP)

Le GAPP est mis en place chaque année à raison de 10 séances de 2h par année.

Il a pour objectif :

- Un développement des compétences de chaque éducateur,
- Une cohérence des pratiques en permettant aux participants de réfléchir ensemble en confrontant les valeurs, les principes, les modalités d'action et les effets de leurs interventions,
- De proposer une forme de supervision qui permet à chaque professionnel la prise de recul indispensable pour distinguer son implication dans l'action.

Le GAPP n'est pas au sens strict un support permanent de l'organisation mise en place dans le service pour garantir l'exercice de nos missions. En effet, il n'y est pas indispensable de partager des informations complètes sur les situations et il ne peut être un espace de décision concernant nos interventions.

Cependant, il reste un dispositif essentiel de prise de recul par rapport aux situations. C'est un espace à la fois de formation et de réflexion clinique. L'APP s'inscrit dans la formation continue des éducateurs et de la construction d'une cohérence des pratiques au sein de l'équipe éducative. Il sera pour cela rementionné dans le chapitre consacré au développement des compétences.

13. LA RENCONTRE AVEC LES FAMILLES ET LE DIPC

Le premier rendez-vous avec les parents et leurs enfants constitue un moment clé de la mesure de placement. Il permet notamment de reprendre les éléments de l'ordonnance du Juge des Enfants, d'en expliciter les motifs et de s'assurer d'une compréhension partagée de la décision par la famille et le service. Ce temps est également l'occasion de présenter la structure d'accueil, ses locaux, son fonctionnement et les professionnels qui accompagneront l'enfant, afin d'aider les parents à se représenter concrètement le cadre du placement.

À ce stade, il est essentiel de veiller à ne pas renforcer la conflictualité, l'intervention étant souvent vécue comme intrusive et éprouvante. Ces premiers échanges visent ainsi à poser les bases d'une relation de confiance et à initier une alliance de travail avec les parents.

Ce rendez-vous, auquel participent les référents éducatifs, le chef de service et, selon les situations, le/la psychologue, fait l'objet d'une préparation en amont, à partir des éléments de l'ordonnance et des informations recueillies auprès des partenaires.

14. LES SUPPORTS ÉDUCATIFS ET DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU PUBLIC

Les principes généraux

La prise en charge est pensée dans une organisation du travail qui met les jeunes au centre des préoccupations, tout en leur reconnaissant la capacité d'évolution et de changement. A partir de ce constat, les solutions de prises en charge sont conçues en différents dispositifs qui accompagnent les jeunes dans leur parcours d'évolution et d'acquisitions des compétences favorisant l'émergence de futurs adultes.

Le projet personnalisé

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé est défini dans le mois qui suit l'admission. Il précise les objectifs et les moyens à mettre en place en fonction des difficultés. Il se construit avec le jeune et sa famille. Un éducateur est désigné pour être l'interlocuteur privilégié, il s'agit du référent de l'enfant. Une rencontre avec le/la psychologue est prévue, et l'accompagnement psychologique peut se poursuivre si besoin.

Participation du jeune et de sa famille à la vie de l'établissement :

Conformément à la loi, l'établissement a mis en place un certain nombre d'actions permettant d'associer les familles à la prise en charge de leur enfant :

- Participation à la définition du Projet Personnalisé du jeune,
- Consultation et/ou demande d'autorisation préalable pour certains actes de la vie quotidienne (sorties exceptionnelles, santé, actes usuels, scolarité...),
- Consultation et/ou demande d'autorisation préalable en cas de nécessité de réorientation,
- Rencontres et entretiens avec les professionnels.

De même, la participation du jeune, au sein de la structure est favorisée :

- Par sa participation à l'élaboration de son Projet Personnalisé avec ses référents éducatifs,
- Par la mise en place d'une réunion d'enfants à raison d'une séance hebdomadaire (en alternance groupe des grands-groupe des petits),
- Par des temps de rencontres/entretiens avec ses référents.

La Place des familles

Au minimum, une rencontre aura lieu avec les familles après chaque synthèse concernant le jeune, afin de restituer au jeune et à sa famille les observations des différents travailleurs sociaux, et l'évolution de la prise en charge.

D'autres rencontres peuvent être mises en place, conformément aux objectifs de travail élaborés dans le Projet Personnalisé du jeune.

Accès au dossier et aux données

Conformément à l'article 7 de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, toute personne accompagnée par un établissement ou service social ou médico-social « a accès aux informations la concernant, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative ». Le jeune ou ses représentants légaux ont donc la possibilité de consulter le dossier unique détenu par l'établissement. Pour autant, cette consultation nécessite, avant d'être effectuée, quelques préalables :

- Demande écrite auprès de la direction de l'établissement (délai de prévenance 1 mois à l'avance).
- Mise en place d'un accompagnement en vertu de l'arrêté du 8 septembre 2003 qui prévoit que « la communication des informations ou des documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi, s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative ».

Le jeune ou son représentant légal a la possibilité de s'adresser au Délégué à la Protection des Données de l'Association pour faire valoir son droit d'accès, de rectification aux données qui le concerne.

15. LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le droit à un cadre de vie calme et serein

Le respect des autres et du cadre de vie est essentiel pour que la vie en collectivité se passe au mieux. Le respect des jeunes et des adultes est une valeur fondamentale pour favoriser le vivre ensemble.

Les consignes de sécurité et d'incendie

L'accès à l'intérieur de l'établissement est réglementé et contrôlé. Seules les personnes qui y ont été autorisées peuvent entrer dans l'établissement. Les enfants ne doivent pas toucher aux extincteurs et aux dispositifs liés à la sécurité. Pour des questions d'hygiène, les enfants ne sont pas autorisés à entrer dans la cuisine sans l'accord préalable d'un adulte.

Le droit à l'intimité

Le droit à l'intimité est important pour le développement de l'enfant. Il est demandé aux jeunes de respecter l'intimité d'autrui mais aussi de préserver leur propre intimité. Il est important de toquer et d'attendre l'autorisation avant d'entrer dans une pièce.

Les garçons ne peuvent pas accéder aux chambres des filles, ni les filles dans celles des garçons.

Le comportement à l'égard des autres

Le respect de la loi et des règles s'impose à tous, dans l'établissement comme à l'extérieur. Le jeune accueilli au foyer doit respecter les règles de vie de la maison. En cas de dégradations des locaux, du matériel, un travail éducatif pourra être mis en place avec les parents.

La participation aux tâches collectives

En fonction de ses capacités, dans un objectif éducatif, le jeune participe aux tâches collectives inhérentes à la vie quotidienne (mettre la table, débarrasser) et aux rangements de son espace personnel.

Le conseil des jeunes

Le rôle à jouer par les enfants est fondamental. Pour ce faire, un conseil de jeunes est élu, il est composé de trois membres, un(e) président(e), un(e) adjoint(e) et un(e) secrétaire. Ils ont pour mission de porter et soutenir la parole de l'ensemble des enfants accueillis.

Le conseil des jeunes se tient une fois par mois, principalement le mercredi. La présence de tous les enfants est obligatoire. Il est représenté par trois enfants élus par le groupe accueilli à la MECS. Le chef de service anime la réunion, il est accompagné par les éducateurs présents ce jour.

Le conseil des jeunes est un espace de construction, d'échanges entre les enfants et les adultes qui les accompagnent. Il favorise la participation des jeunes à leur prise en charge. Ce groupe a pour but d'échanger sur le « vivre ensemble », sur le fonctionnement de la maison, et ainsi de sensibiliser les enfants à leur future vie de citoyen.

De façon plus globale, la réunion permet d'évoquer le fonctionnement de la MECS, du vivre ensemble, des actualités ainsi que des projets éducatifs à venir. C'est également un espace où les enfants pourront faire des demandes formelles, elles seront ensuite étudiées en réunion d'équipe et feront l'objet d'un retour manuscrit aux membres du conseil des jeunes.

Le choix des menus

Un échange formel a lieu entre les enfants et la cuisinière chaque jeudi pour préparer les menus de la semaine suivante. Ce travail de co-construction favorise la prise de décision pour les enfants et permet de garantir des repas équilibrés.

Le quotidien, support privilégié du travail éducatif

Le réveil

Afin de s'adapter aux besoins des différentes tranches d'âge, les réveils peuvent être échelonnés. Pour les enfants scolarisés en primaire, le réveil est effectué entre 07h et 07h30 par les éducateurs en poste. Pour les collégiens, il leur est demandé de transmettre l'heure de réveil aux éducateurs.

Le petit déjeuner

Le petit déjeuner représente un moment privilégié de retrouvailles et de partage avec les éducateurs, marquant le début de la journée. Il offre une occasion idéale pour exprimer des émotions. La présence bienveillante d'un adulte autour de la table, qu'il s'agisse du veilleur ou de l'éducateur, joue un rôle essentiel dans l'instauration d'un climat rassurant et bienveillant, favorisant ainsi l'épanouissement de chaque enfant.

Le petit déjeuner est servi jusqu'à 9h30 en semaine et jusqu'à 10h30 le weekend et pendant les vacances. Après ce moment de partage, les enfants sont invités à se brosser les dents, un geste d'autonomie et de responsabilité personnelle, leur permettant d'apprendre à prendre soin d'eux-mêmes et à adopter des habitudes de vie saines.

Ainsi, le petit déjeuner s'inscrit comme un moment essentiel dans le développement de la bienveillance, de l'autonomie et de l'écoute, contribuant à renforcer les liens entre les éducateurs et les enfants tout en leur offrant un cadre sécurisant pour commencer la journée.

Le départ à l'école, au collège

De manière générale, les vêtements sont préparés la veille avec un éducateur, ce qui donne l'occasion de travailler la question du prendre soin de soi. Pour les enfants de l'école primaire, un adulte les accompagne sur les lieux. Les collégiens font le chemin seuls, ceci afin de favoriser leur autonomie. Avant de partir, les enfants doivent ranger leur chambre

et faire leur lit. En cas d'énurésie, les affaires et draps sont descendus à la lingerie par les adultes.

Le retour de l'école

Les éducateurs de service vont chercher les enfants en primaire et l'accueil des adolescents s'effectue en fonction des emplois du temps (pas plus de 30 minutes après la fin des cours pour les collégiens).

Le goûter

L'heure de goûter ne peut excéder 17h30, pour les collégiens ou lycéens rentrant plus tard, une légère collation peut être prise (fruits). Un goûter peut être également emporté le matin dans le cartable, si les cours finissent tard. Ce temps de goûter est essentiel, notamment parce qu'il facilite la continuité des échanges sur le déroulement de la journée de chacun et laisse place à des discussions entre les enfants et les adultes.

Les devoirs et la détente en fin de journée

Le soutien scolaire et l'accompagnement de l'apprentissage sont essentiels et sont un des objectifs éducatifs majeurs de notre projet. Nous y portons une attention appuyée. Pour les plus grands, cela se traduit plus par un contrôle des devoirs, en vue de faciliter leur autonomie. De même, les cahiers de liaison sont systématiquement lus et, en fonction des délégations données par les titulaires de l'autorité parentale, ils sont signés. Les informations nécessaires sont transmises aux parents.

Toutes les demandes de sorties doivent être faites directement aux éducateurs, et pas par téléphone.

Toutes les demandes de signature de mots, d'argent, de tickets de transport doivent être effectuées en fin d'après-midi, elles ne pourront pas être faites le lendemain matin.

La douche

Le moment des douches revêt une grande importance dans les pratiques éducatives, car il contribue à la construction de l'estime de soi des enfants. Prendre soin de son corps et de sa santé est essentiel pour favoriser une attitude positive envers soi-même. C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à ce que chaque enfant adopte des habitudes de bienveillance envers lui-même et développe son autonomie en matière de soins corporels. Cette régularité favorise l'instauration de rituels sains et contribue à la construction d'une image positive et responsable de soi. Les douches se déroulent chaque soir entre 18h et 19h, dans un cadre respectueux, valorisant les pratiques de soin personnel et l'acquisition de compétences essentielles au bien-être et à l'autonomie des enfants.

Le dîner

Les repas éducatifs, en particulier ceux du soir, jouent un rôle clé dans le développement des enfants et dans la création d'un environnement propice à leur bien-être et à leur socialisation. Ces moments ne se limitent pas à la simple prise de repas, mais deviennent des occasions de partage, d'apprentissage et de renforcement de la posture contenante des éducateurs.

Le cadre convivial et rassurant qu'ils offrent favorise le sentiment d'appartenance et de sécurité. Ces repas sont parfaits pour transmettre des valeurs essentielles telles que le

respect de l'autre, la patience, le partage et la convivialité. Ils offrent également l'opportunité de travailler sur la gestion de la frustration, comme apprendre à attendre son tour ou à accepter de ne pas avoir ce que l'on souhaite immédiatement.

Les enfants peuvent participer activement à des tâches comme mettre la table, servir les plats, débarrasser ou même aider à la préparation du repas. Ces actions encouragent l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie, tout en créant un environnement d'entraide et de collaboration. Pour cela, un tableau des tâches est affiché à l'entrée de la salle à manger.

Enfin, le repas du soir sert de transition, clôturant la journée avant de se diriger vers des activités plus calmes comme la lecture ou le coucher. Cela permet d'établir une routine apaisante et de guider les enfants vers une dynamique de détente, facilitant ainsi leur adaptation au rythme de la soirée.

Les téléphones portables ne sont pas autorisés à table.

Le coucher

En préparation du coucher, un temps de lecture est organisé pour les plus petits. Pour les plus grands, il s'agira plutôt de prévoir un temps de discussion informelle, en groupe ou en individuel, s'il s'agit d'installer une relation plus privilégiée envers un jeune qui en éprouverait le besoin. Une veilleuse peut être mise à disposition, et une lumière douce reste allumée dans le couloir (elle est rangée en journée pour la réserver à cet usage).

Les heures de coucher varient en fonction de l'âge des enfants :

- Groupe des primaires : coucher 20h30 (vendredi et samedi et vacances 21h30)
- Groupe des collégiens : coucher à 21h30 (vendredi et samedi et vacances 22h30)

Tous les enfants sont dans leur chambre à partir de 21h15.

Des soirées exceptionnelles peuvent être organisées, et modifier l'heure de coucher (soirée cinéma, fêtes.)

La lingerie

L'accès à la lingerie se fait sur demande auprès de l'équipe éducative pendant le week-end et auprès de la lingère en semaine.

Pour les enfants du primaire, un tableau de répartition est établi avant leur admission et affiché dans chaque chambre. Dans une démarche d'autonomie, les enfants ont la responsabilité de descendre leur linge le matin. Au cours de la journée, la lingère se charge de remonter le linge dans les chambres. Ensuite, les éducateurs aident les enfants à ranger leur linge dans leur armoire.

Concernant les collégiens, le processus est légèrement différent. Ils bénéficient d'un accès prioritaire le week-end pour s'occuper de leur linge, étant responsables de son entretien. Des moments individuels ou collectifs peuvent être organisés par la lingère et l'équipe éducative pour sensibiliser les jeunes à cette tâche.

L'argent de poche

L'argent de poche est un support éducatif visant à responsabiliser le jeune. À travers l'attribution de l'argent de poche, il s'agit de les sensibiliser à la valeur de l'argent, à l'importance de la gestion de son budget et à la réflexion sur les choix de consommation.

Cela inclut :

- La gestion du budget personnel : apprendre à répartir et à gérer l'argent de poche de manière raisonnable et réfléchie, en distinguant les besoins essentiels des désirs.
- L'autonomie et la responsabilité : offrir aux jeunes la possibilité de prendre des décisions concernant leurs dépenses, tout en les accompagnant dans le respect de certaines règles.
- La notion d'épargne : encourager les jeunes à économiser pour un projet ou un achat futur, afin de développer leur sens de la planification.
- La réflexion sur les priorités et les valeurs : aider les jeunes à prendre conscience des priorités en matière de dépenses et à développer un jugement critique sur la publicité, la consommation et les tendances.

Ainsi, l'argent de poche devient un outil pédagogique pour initier les jeunes à la gestion financière tout en renforçant leur autonomie.

La liberté de culte

La laïcité et le respect de la dignité de chacun fondent toutes les actions de l'association, ainsi la liberté de culte en foyer garantit à chaque jeune la possibilité de pratiquer la religion de son choix, dans le respect des règles de vie collective et de tolérance.

L'objectif est de favoriser la liberté religieuse tout en promouvant le respect des croyances, la diversité culturelle et le dialogue interreligieux. Des aménagements sont mis en place pour permettre aux jeunes de pratiquer leur foi, tout en maintenant l'harmonie et la solidarité au sein de la communauté.

Les communications téléphoniques

Les communications téléphoniques sont régies par les OPP ou le service gardien. Si cela est autorisé, les jeunes pourront recevoir librement des appels téléphoniques de leur famille. Afin de respecter l'ensemble des enfants accueillis et l'organisation de la vie quotidienne, le fait de convenir, entre l'équipe éducative et les représentants légaux, des jours et heures d'appel, est privilégié.

Dans les situations le nécessitant, les appels seront médiatisés (haut-parleur). Dans ce cas, l'interlocuteur en est préalablement averti.

L'usage du téléphone personnel à la MECS est possible, pour les collégiens, du lundi au jeudi de 20h30 à 21h30 et du vendredi au dimanche à partir de 17h30 et pendant deux heures. Dans ce contexte, l'équipe éducative ne peut plus être garante des restrictions liées à l'OPP. Cependant, un travail d'explication est fait en amont concernant les enjeux. Il est demandé aux jeunes de prévenir eux-mêmes les professionnels s'ils ont transgressé les règles. Ce choix a été fait dans le but de préserver l'enfant de sentiments de culpabilité et d'autres réactions pouvant nuire à la relation avec l'équipe.

Pour les plus jeunes, un téléphone personnel peut être utilisé le mercredi et le weekend avec l'accord des parents et de l'équipe éducative.

Les portables ne peuvent pas être utilisés à table ou pendant les activités.

L'usage des écrans

La gestion des écrans au sein du service éducatif est un enjeu pour favoriser un équilibre entre les activités numériques et les interactions sociales, physiques et créatives. Des règles claires et équilibrées ont été mise en place pour garantir une utilisation raisonnée des écrans. Les enfants ont accès à la télévision dans des moments spécifiques tel que le mardi soir et le week-end afin de partager des expériences communes.

Les temps d'écran sont limités, et les contenus sont soigneusement choisis pour être adaptés à l'âge et aux besoins des enfants.

Concernant les ordinateurs, les enfants pourront les utiliser en cas de besoin lié à la scolarité ainsi que dans des temps plus ludiques. Les temps de jeu sont limités à une heure maximum par jour. Ce cadre éducatif permet de soutenir un usage équilibré des écrans, tout en préservant la santé et l'épanouissement des enfants. Ces règles sont valables pendant la période scolaire et les vacances.

Les sorties individuelles

Les sorties individuelles sont réglementées en fonction de l'âge des enfants. Pour les enfants de moins de douze ans, les sorties seules ne sont pas autorisées de manière générale. Dans certains cas et majoritairement pour ceux scolarisés en CM2, ces derniers sont autorisés à se rendre à l'école seul afin de préparer leur autonomie dans les transports.

Concernant les collégiens, les sorties sont autorisées dans la limite de 2 heures. Au préalable, le jeune aura préparé sa sortie avec les éducateurs en poste. Il est important pour l'équipe de savoir où va le jeune, avec qui, et le motif de cette sortie. Ainsi, le jeune devra faire une demande écrite via un formulaire à disposition dans le bureau des éducateurs. L'heure de retour est pensée avec les professionnels. S'il est en possession d'un téléphone portable, il pourra le prendre, dans ce contexte, pour informer l'équipe éducative de quelconques problèmes ou retard.

Dans tous les cas, les enfants auront l'obligation d'être présents à la MECS pour 18h.

16. LES PARTENARIATS

Le partenariat et le travail collaboratif avec les différents acteurs du secteur social, éducatif et sanitaire sont essentiels pour offrir un accompagnement global et de qualité aux enfants en Maisons d'Enfants à Caractère Social.

Ces partenariats renforcent notre capacité à répondre de manière coordonnée et personnalisée aux besoins des enfants, tout en enrichissant notre approche éducative.

Une approche globale et coordonnée

Les enfants accueillis en foyer peuvent présenter des besoins multiples et complexes, tant sur le plan éducatif, psychologique que social.

Travailler avec des partenaires externes (psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, médecins, etc.) permet de mettre en place un suivi global, adapté à chaque enfant. Une collaboration étroite avec ces professionnels permet de s'assurer que les interventions sont cohérentes, complémentaires et coordonnées, afin de répondre efficacement à chaque situation.

Soutien et expertise

Les partenaires apportent des compétences et une expertise spécifique qui viennent enrichir notre pratique éducative. Cette diversité d'expertises garantit que les besoins des enfants sont pris en charge de manière complète et spécialisée.

Favoriser l'inclusion et la continuité

Le travail avec des partenaires extérieurs permet de favoriser l'inclusion des enfants dans différents espaces sociaux et de garantir la continuité de leur parcours. Par exemple, la collaboration avec les écoles ou les structures d'activités extra-scolaires permet de faciliter l'intégration des enfants dans la société et de garantir qu'ils ne sont pas isolés de leur environnement social, scolaire et culturel. Ce travail de réseau aide à maintenir une cohérence dans les interventions éducatives et soutient le développement personnel et social des enfants.

Un cadre de soutien pour les éducateurs

Cette collaboration offre également un cadre de soutien aux éducateurs, en leur permettant de partager leurs préoccupations. Le travail en équipe avec des partenaires diversifiés favorise l'échange, l'enrichissement des pratiques et la mise en place de stratégies adaptées aux besoins spécifiques des enfants.

Renforcement de la prise en charge à long terme

Ce partenariat permet également d'assurer une prise en charge durable et de mieux anticiper les transitions importantes dans la vie des enfants (passage à l'adolescence, sortie du foyer, etc.). En travaillant de manière étroite avec des acteurs institutionnels et sociaux, nous facilitons la préparation de l'avenir des enfants et assurons leur suivi au-delà du cadre immédiat du foyer. Cela permet de poser les bases d'un accompagnement sur le long terme, offrant ainsi une continuité de soins et d'accompagnement.

Amélioration de la qualité de l'accompagnement

Enfin, la collaboration avec les partenaires permet une amélioration continue de la qualité de l'accompagnement. En échangeant régulièrement avec les différents acteurs, nous

pouvons adapter nos pratiques aux évolutions des besoins des enfants et nous assurer que les meilleures approches sont mises en œuvre. Cela renforce la capacité des éducateurs à offrir un accompagnement personnalisé et bienveillant, fondé sur une connaissance partagée et une vision commune du bien-être de l'enfant.

17. LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Le développement des compétences est une donnée importante pour garantir un accompagnement de qualité. Cela inclut à la fois l'acquisition de compétences et de qualifications reconnues pour les salariés du service. Plusieurs axes sont développés au sein de la MECS.

Une bibliothèque de soutien aux pratiques

Une bibliothèque est disponible pour l'ensemble des salariés du service. Elle est régulièrement enrichie soit par l'acquisition de nouveaux ouvrages, soit par la diffusion d'articles recueillis sur des plateformes dédiées à cet effet. La gestion de cette bibliothèque est assurée par le chef de service.

La formation et l'analyse des pratiques professionnelles

La formation continue et l'analyse des pratiques professionnelles sont deux outils essentiels pour garantir la qualité de l'accompagnement des enfants et l'adaptabilité des éducateurs aux besoins évolutifs. La formation permet de renforcer les compétences des éducateurs, de découvrir d'autres approches adaptées aux enjeux sociaux et émotionnels des enfants. Elle favorise également l'acquisition de nouvelles techniques pour gérer les comportements et mieux accompagner les jeunes.

L'analyse des pratiques professionnelles offre un espace de réflexion collective où les éducateurs peuvent partager leurs expériences, prendre du recul sur leur travail et ajuster leurs pratiques. Ce processus de supervision permet d'identifier des pistes d'amélioration et d'encourager une posture réfléchie et sereine, essentielle pour garantir un environnement éducatif apaisé.

Les deux démarches sont complémentaires : la formation apporte de nouveaux outils, tandis que l'analyse des pratiques permet de les adapter et de les expérimenter dans des situations concrètes. Ensemble, elles favorisent l'épanouissement professionnel des éducateurs et l'amélioration constante de la qualité de l'accompagnement des enfants. Cela garantit un environnement respectueux et adapté aux besoins individuels, en soutenant le développement personnel des enfants tout en favorisant une dynamique de groupe.

18. SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

La sécurité des biens et des personnes est une priorité essentielle à la MECS Balzac. Elle repose sur la mise en place de mesures préventives et adaptées à l'âge et aux besoins des enfants accueillis. Ainsi, des exercices d'évacuation sont réalisés deux fois par an pour préparer les enfants et le personnel à réagir efficacement en cas d'urgence.

Le personnel bénéficie également de formations régulières pour renforcer ses compétences en matière de sécurité et de prévention des risques. Les installations de sécurité incendie font l'objet d'un entretien annuel, les installations électriques sont conformes aux normes en vigueur, et la cuisine respecte les normes HACCP afin de garantir l'hygiène alimentaire.

De plus, les véhicules utilisés par le foyer sont entretenus par un garage partenaire de l'assurance MAIF, assurant leur fiabilité et leur sécurité.

L'ensemble de ces mesures contribue à créer un environnement sûr, rassurant et propice au bien-être et au développement des enfants. Chaque professionnel doit veiller à maintenir ces dispositifs en bon état de fonctionnement et à signaler sans délai et par écrit toute détérioration.

19. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DU SERVICE

Conformément aux orientations du Schéma départemental de la protection de l'enfance de Seine-Saint-Denis (93), aux recommandations de la HAS, et aux exigences de la loi 2002-2, la MECS engage un plan d'amélioration continue visant à renforcer la qualité de l'accompagnement, à sécuriser les conditions d'accueil et à garantir la bientraitance des enfants confiés.

Ce plan repose sur les axes suivants :

Améliorer les espaces de vie

L'accueil et l'accompagnement des enfants nécessitent un environnement matériel sécurisé, chaleureux et adapté à leurs besoins. Ainsi, la MECS prévoit :

- La rénovation progressive des espaces communs (salles de vie, salle à manger, espaces d'accueil) pour les rendre plus fonctionnels et propices à la vie collective.
- Une réflexion sur la circulation interne, afin d'améliorer l'autonomie, la visibilité éducative et la fluidité des déplacements.
- L'ergonomie et la sécurité du mobilier : renouvellement du matériel ancien, conformité aux normes en vigueur et adaptation à l'âge et aux besoins des enfants accueillis.

Ces actions sont en cohérence directe avec les préconisations départementales, qui soulignent la nécessité de proposer des lieux de vie sécurisants, éducatifs et favorisant l'apaisement.

Améliorer les espaces d'intimité

Le schéma départemental du département met en avant l'importance du respect de la vie privée et de l'intimité dans les établissements accueillant des mineurs. Pour répondre à ces attentes, la MECS développe :

- Des chambres plus individualisées lorsque cela est possible (espaces personnalisables, aménagements propices au repos et à la sécurité affective).
- La protection de l'intimité lors des soins corporels, de l'habillage et des temps de toilette, via des protocoles clarifiés et une formation du personnel.
- Des espaces confidentiels dédiés aux entretiens individuels avec les enfants, les familles ou les partenaires, assurant discrétion et sérénité.

Ces aménagements visent à renforcer le sentiment de sécurité interne, fondement indispensable à tout accompagnement éducatif.

Développer une culture de la bientraitance

La MECS s'inscrit dans une démarche proactive d'amélioration des pratiques professionnelles afin de garantir le respect de la dignité et de l'intégrité des enfants. (Voir annexe et charte de la bientraitance)

Les actions prévues incluent :

- La création de groupes de travail internes spécifiquement dédiés à la bientraitance, favorisant une réflexion régulière sur les postures, les pratiques et les situations complexes.
- La participation à des formations externes spécialisées (violences éducatives ordinaires, posture professionnelle, prise en charge des traumatismes, déontologie).

- La diffusion d'outils et de supports institutionnels (charte de bientraitance, fiches réflexes, protocoles, auto-évaluations).

La mise en place d'une culture du "signal faible", permettant aux professionnels d'identifier rapidement les facteurs de vulnérabilité ou les risques de maltraitance.

Cette dynamique vise à inscrire durablement la bientraitance comme repère structurant du travail d'équipe.

Développer et renforcer la participation des enfants

L'expression et la participation des enfants constituent une obligation légale et un levier essentiel de la qualité de l'accompagnement.

La MECS s'engage à :

- Poursuivre et renforcer les Conseils d'Enfants, espaces de parole réguliers permettant la co-construction de la vie quotidienne.
- Développer les outils d'expression individuelle, notamment les fiches de réclamation, cahiers de doléances, entretiens d'expression libre et questionnaires anonymes.
- Associer les enfants aux décisions les concernant, notamment lors des projets personnalisés, des réunions éducatives ou des choix du quotidien.
- Favoriser la participation active à la vie collective, en responsabilisant progressivement en fonction de l'âge et des capacités.

Ces actions renforcent le sentiment du pouvoir d'agir et favorisent l'autonomie progressive.

Optimiser le suivi des projets personnalisés

Pour garantir la cohérence et la qualité du parcours de chaque enfant, le service prévoit :

- Une structuration plus régulière du calendrier des bilans et réévaluations, avec des points d'étape.
- Une meilleure articulation entre les différents partenaires, notamment l'ASE, l'Éducation nationale, les services de santé et les familles.
- L'uniformisation des outils de suivi, afin d'améliorer la lisibilité des informations et la transmission au sein de l'équipe avec l'acquisition de logiciel prévu pour la gestion des dossiers de l'enfant.
- La valorisation de la parole de l'enfant, systématiquement intégrée dans les documents qui le concernent.
-

Cette démarche renforce la traçabilité, la cohérence et la réactivité éducative.

Développer et pérenniser les partenariats

Afin d'offrir un accompagnement global et diversifié, la MECS souhaite :

- Consolider les partenariats existants (établissements scolaires, CMP, associations sportives et culturelles, associations de prévention spécialisée).
- Créer de nouvelles collaborations avec les acteurs du territoire : médiation familiale, associations de soutien parental.
- Mettre en place une coordination plus régulière avec les partenaires pour éviter les ruptures de parcours.

Un réseau solide est indispensable au développement des compétences et au bien-être des enfants.

Se spécialiser dans l'accueil des fratries

Conformément aux nouvelles demandes du Département, la MECS inscrit dans son plan stratégique :

- Une expertise spécifique dans l'accompagnement des fratries, en tenant compte de leurs dynamiques relationnelles, affectives et traumatiques.
- L'adaptation des espaces et des projets éducatifs pour favoriser le maintien des liens, tout en respectant les besoins individuels de chaque enfant.
- Une coopération renforcée avec l'ASE pour garantir la cohérence du maintien en fratrie lorsque cela répond à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Cette orientation constitue un axe fort du développement du service et répond aux orientations départementales prioritaires.

Ce plan d'amélioration continue vise à renforcer la qualité, la sécurité et l'efficacité de l'accompagnement éducatif au sein de la MECS. Il s'inscrit pleinement dans les obligations réglementaires, les attentes départementales et les valeurs portées par l'établissement.

20. ANNEXES

Annexe 1



Annexe 2

Grille d'aide à l'observation des enfants accueillis

Nom de l'enfant :

Nom de l'Educateur Référent :

Date de l'observation :

Relations et communications avec les autres enfants accueillis

	Observations
Joue avec les autres	
Recherche le contact physique	
Recherche des relations exclusives	
S'isole fréquemment	
Manifeste peu d'émotion envers les autres	
Se sent persécuté	

Relations avec les adultes

	Observations
Répond aux sollicitations de l'adulte	
Recherche le contact physique	
Recherche des relations exclusives	
S'isole fréquemment	
Manifeste peu d'émotions devant l'adulte	

Se sent persécuté par l'adulte	
---------------------------------------	--

Relations avec vie scolaire, rapport aux savoirs et aux corps

	Observations
Va facilement à l'école le matin	
Demande de l'aide spontanément pour ses devoirs	
Prend soin de ses affaires scolaires	
Parle spontanément de sa journée scolaire	
A une attention curieuse du monde et de son environnement	
Est attentif à son hygiène	
A une alimentation diversifiée et équilibrée	
Rapport aux savoirs et aux apprentissages :	

Comportements

	Observations
Est attentif au rangement de sa chambre	
Trouble du sommeil- Endormissement - Réveil	
Bonne gestion des écrans	
Agressif envers les enfants	Verbale
	Physique

Agressif envers les adultes	Verbale	
	Physique	

Relations à la règle

	Observations
Comprend la règle expliquée	
Cherche à contourner la règle	
S'oppose à la règle	
Impose ses règles aux autres enfants	

Relations avec sa famille et son histoire

	Observations
Entretien des relations avec sa famille	
Voit sa famille régulièrement	
A connaissance de son histoire personnelle	
Comprend l'origine de son placement	
Est-ce que l'enfant peut se projeter dans l'avenir	

Observations de l'éducateur référent

Signature de l'éducateur référent

Visa du chef de service

Annexe 3

Questionnaire d'Admission – Informations Essentielles

Nom de l'enfant :
Prénom :
Date de naissance :
Date d'admission :

1. Objets et habitudes personnelles

- Doudou, peluche ou objet rassurant : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser :
- Veilleuse ou objets lumineux pour dormir : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser :

2. Alimentation

- Régime alimentaire particulier : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser :
- Allergies alimentaires : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser :
- Habitudes ou préférences alimentaires :

3. Santé et suivi médical

- Problèmes de santé particuliers : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser :
- Traitements ou médicaments réguliers : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser :
- Vaccinations à jour : ☐ Oui ☐ Non
- Suivi médical spécifique (CMP, pédopsychiatre, kinésithérapie...) :
.....
- Dossier MDPH (particularités ou besoins spécifiques) : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser :

4. Pratiques religieuses et culturelles

- Religion ou convictions particulières : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser :
- Pratiques à respecter (alimentation, fêtes, rituels...) :

5. Sommeil et routines

- Heure habituelle du coucher :
- Heure habituelle du lever :
- Particularités ou besoins spécifiques pour le sommeil :

6. Relations et communication

- Personne de référence (famille, tuteur, etc.) :
- Langue(s) parlée(s) à la maison :
- Méthodes de communication préférées ou aides nécessaires :
.....

7. Scolarité et accompagnement éducatif

- Niveau scolaire / classe :
- Établissement scolaire fréquenté :
- Activités extra-scolaires (sport, art, musique...) :

8. Observations complémentaires

.....
.....

Nom du professionnel ayant complété le questionnaire :

Date: